



## LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE

Par **YOUSSEF EL GUEROUAZI**, le **23/09/2016** à **15:24**

BONJOUR,

Aujourd'hui déclaré inapte à mon poste de travail, je viens de recevoir ma convocation à l'entretien préalable de licenciement.

Voici ma demande: Comment être sûr que mon employeur n'a pas manqué à son obligation de reclassement et quelles questions poser lors de l'entretien préalable de licenciement?

Par **P.M.**, le **23/09/2016** à **17:24**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Il faudrait savoir si cette inaptitude est consécutive à un accident du travail ou une maladie professionnelle...

Il est difficile de répondre sans connaître la taille de l'entreprise et si elle fait partie d'un groupe mais vous pourriez déjà demander à l'employeur quels efforts de reclassement il a engagé et s'il a envisagé une transformation de poste avec une formation d'adaptation et s'il a bien tenu compte des indications émises par le Médecin du Travail...

Par **YOUSSEF EL GUEROUAZI**, le **23/09/2016** à **19:11**

Tout d'abord merci pour votre réponse. J'ai bien noté vos recommandations.

C'est une inaptitude pour maladie non professionnelle, je suis reconnu travailleur handicapé : taille de l'entreprise environ 200 SALARIES et elle fait partie d'un groupe.

Par **P.M.**, le **23/09/2016** à **19:25**

Donc l'employeur doit rechercher des possibilités de reclassement également au sein du groupe...

Par **YOUSSEF EL GUEROUAZI**, le **23/09/2016** à **19:30**

Quels sont les recours si l'employeur manque à ses obligations?  
Cordialement

Par **P.M.**, le **23/09/2016** à **19:48**

C'est de la compétence du Conseil de Prud'Hommes pour faire juger le licenciement sans cause réelle et sérieuse...